

**PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair (2011) tenue par conférence téléphonique le 25 octobre 2013 à 17 h 00.**

**SONT PRÉSENTS AU TÉLÉPHONE :**

M. Louis Germain, président  
M. Raymond Morissette, trésorier  
M. Michel Bouchard, secrétaire  
M. Jean Boudreault  
M. Serge Olivier

**SONT ABSENTS :**

M. Yvan Boisvert  
M. Gaston Truchon

Le seul sujet abordé lors de la conférence téléphonique concerne les travaux de réfection au barrage.

Le président du Conseil d'administration rappelle aux membres que lors d'une réunion d'information, les propriétaires et membres de l'Association ont été informés que les coûts de réfection s'élèveraient aux environs de 120 000,00 \$.

Or, selon les derniers estimés, les coûts pourraient se situer au-delà de 160 000,00 \$ plus les taxes, et que d'autres coûts pourraient s'ajouter en raison de la période tardive pendant laquelle les travaux se tiendraient (risque de gel, etc...).

Le président suggère aux membres du Conseil de ne pas entreprendre les travaux en 2013, ajoutant que selon les experts de Genivar, il serait possible de reprendre l'appel d'offres au printemps 2014.

De plus, le rapport des travaux permettraient à d'autres soumissionnaires de se manifester ce qui pourrait permettre de faire baisser le coût des travaux.

Les cinq administrateurs présents sont d'accord pour reporter les travaux et demander à Genivar de reprendre le processus d'appel d'offres, en spécifiant que les travaux d'excavation devront être confiés à l'entreprise de monsieur Tessier qui a déjà engagé des frais de préparation de la machinerie à être utilisée.

La rencontre téléphonique se termine à 17 h 40.

Michel Bouchard  
Secrétaire